

Postulat

Titre : La sécurité, parlons-en !

Développement :

Les abords des établissements scolaires et des structures d'accueil extrafamilial représentent un périmètre où la sécurité et l'aménagement sont primordiaux. Des précautions particulières devraient être prises notamment à cause de la présence d'enfants. Ces derniers sont difficilement repérables ou peuvent avoir un comportement imprévisible. Enfin, le stationnement parfois difficile et sauvage des parents peut être source d'un danger supplémentaire.

Les autorités communales ont déjà fait un pas dans le sens d'une sécurisation plus accrue aux abords de certains établissements scolaires. Pour citer un exemple, la motion interpartis 5.15/23 a été acceptée en janvier 2024 et préconise d'augmenter la sécurité de l'école du Righi. Sa mise en œuvre est en cours. Cependant, force est de constater que pour certains établissements, le degré de sécurité que demande la présence d'enfants n'est pas encore atteint, par exemple les abords de l'école des Moissons.

Partant, pour obtenir un aperçu exhaustif des dangers liés aux établissements scolaires et aux structures d'accueil extrafamilial, nous demandons au Conseil communal d'établir un inventaire des dangers pour les écolières et les écoliers qui fréquentent les écoles et les crèches de la ville et le cas échéant de définir les mesures à prendre pour les éliminer.

Delémont, le 30 septembre 2024

Pour le groupe Le Centre



Sandra Hauser

